



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine-DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSÉN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

10.5. OBJET : Musée de la Céramique - Acquisition de porcelaines d'ANDENNE - Budget 2022

VU l'urgence décrétée en début de séance à l'unanimité des membres présents ;

VU les articles L 1122 – 20 alinéa 1^{er}, L 1122 – 26 § 1^{er}, L 1122 – 30 et L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

VU la note du 4 octobre 2022, de Madame Céline HERMANS, Conservatoire adjointe de l'Espace Muséal d'ANDENNE, laquelle dispose textuellement comme suit :

"L'Espace muséal d'ANDENNE a reçu une proposition d'achat d'un lot de porcelaines attribuées aux fabricants andennais. Après étude des pièces proposées, une statuette de Vierge et un service à café ont retenu l'attention des conservateurs en raison de leur bon état de conservation, leur attribution probable à un porcelainier andennais et leur décor.

Le prix d'achat a été convenu à l'amiable avec le vendeur, Monsieur HENOUMONT, domicilié rue du Crucifix 4 à 4500 SOLIERE, qui a accepté le prix raisonnable de 100,00 euros pour l'ensemble.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous autoriser à procéder à l'acquisition des œuvres précitées pour le compte de la Ville d'ANDENNE pour le montant de 100,00 euros.

La dépense budgétaire sera imputée à l'article 771/749-51 dont le crédit initial est de 5.000,00 euros.

Puisqu'il s'agit d'une dépense relevant du budget extraordinaire, la présente note devra être soumise au Conseil communal."

VU l'intérêt de cette pièce pour le Musée de la Céramique ;

ATTENDU que les crédits disponibles sur l'article 771/749-51 du budget de 2022 permettent de faire face à la dépense ;

SUR la proposition du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1er :

Il est décidé d'acquérir un lot de porcelaines d'ANDENNE appartenant à Monsieur René HENOUMONT, de (4500) SOLIERE, rue du Crucifix, numéro 4, pour le prix de 100,00 euros.

Article 2 :

La dépense sera imputée sur l'article 771/749-51 du budget 2022.

Article 3 :

Ces pièces sont versées dans le domaine public communal. Elles sont confiées au Musée communal de la Céramique, qui en assurera la conservation et la gestion.

Article 4 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera transmise à Madame la Directrice financière, ainsi qu'à Mesdames Mélanie CORNELIS, Directrice-Conservatrice du Musée de la Céramique, et Céline HERMANS, Gestionnaire des collections du Musée de la Céramique.

Elles veilleront, chacune en ce qui la concerne, à la mise en œuvre de la résolution prise.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Le Directeur général,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS